

Espaces verts et sécurité : étude pilote au parc de la Poudrerie



© C. Loudier-Malgouyres / laurif

Pour améliorer la sécurité et la tranquillité des espaces verts ouverts au public francilien, l'aurif et l'Agence des espaces verts ont conduit une étude pilote qui propose deux nouvelles approches : un système d'information géographique et des orientations d'aménagement et de gestion des espaces. L'objectif des travaux menés est aussi de construire une méthode de prise en compte de cette thématique particulière dans la gestion et l'aménagement des espaces verts régionaux. Le parc forestier de la Poudrerie, situé à cheval sur quatre communes de Seine-Saint-Denis, a servi de site d'expérimentation.

À l'origine de cette étude figure la volonté d'élargir le champ d'action de la sécurité pour l'appréhender au-delà de la seule délinquance et pour faire intervenir de nouvelles compétences en appui aux domaines traditionnels de la police et de la justice. Deux approches sont ainsi proposées pour permettre aux gestionnaires du parc forestier de la Poudrerie de prendre en charge, dans le cadre de leurs propres compétences, les questions de sécurité telles qu'elles se posent dans le parc. Elles viendront compléter des actions déjà existantes, comme la surveillance par des brigades équestres régionales ou la police montée.

Il s'agit :

- d'une part, d'affiner la connaissance des problèmes d'insécurité sur le territoire du parc et dans son proche environnement et de coordonner les actions de chacun des acteurs impliqués dans la vie du parc, à travers la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) dédié à la sécurité, piloté par le gestionnaire en partenariat avec les services de police et les autres acteurs concernés ;
- d'autre part, de mesurer l'influence et d'orienter les actions en matière d'aménagement et de gestion des espaces du parc pour prendre en compte et améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des usagers et des professionnels intervenant sur son territoire.

Le parc forestier de la Poudrerie est un ensemble forestier de 145 hectares, dont 119 sont ouverts au public. Il est géré par une direction déléguée de l'Agence des espaces verts (AEV). Les bois des Sablons et de la Tussion, de propriété départementale, en font partie et sont gérés par l'AEV par convention. Le parc est composé d'espaces boisés et d'espaces ouverts, occupés par des prairies ou des pelouses, des mares et des plans d'eau, des cheminements piétons et cyclables, et de différents bâtiments liés à ses anciennes fonctions de poudrerie impé-

Affiner le diagnostic, une première étape pour appréhender la sécurité dans ses multiples aspects

La sécurité renvoie à une série de faits et d'images qui se mesurent différemment : il fallait donc identifier l'ensemble des problèmes et des questions posés en matière de sécurité et de tranquillité au sein du parc. Pour cela, plusieurs types de diagnostic ont été utilisés, puis croisés, pour tenter d'établir un profil des lieux.

D'abord, un état quantitatif des troubles de la tranquillité et des faits de délinquance a été établi sur la base de deux sources d'information : les données des services de police et celles issues d'un système de collecte d'informations par les agents du parc, mis en place pour l'occasion.

Ensuite, des enquêtes sociologiques ont été menées auprès des usagers et des acteurs du parc, pour connaître leur sentiment sur la sécurité dans le parc, mais aussi leurs pratiques et leur perception des espaces par rapport à ce sentiment. Deux enquêtes directes auprès des usagers, des entretiens avec les agents et une marche exploratoire (ou diagnostic en marchant, méthode de visite de site en petit groupe sur un itinéraire précis et avec un questionnaire ciblé) ont été réalisés.

riale, puis nationale, conservés comme éléments patrimoniaux. Le parc est fréquenté en majorité par des usagers venant à pied d'un rayon de 5 km. Pendant les fins de semaine et les périodes de vacances, la population est d'origine plus diverse et plus lointaine. Les types d'usagers qui fréquentent habituellement le parc sont des femmes avec enfants, des familles, des couples (de retraités en particulier), des promeneurs solitaires, des sportifs (vélo, jogging), des propriétaires de chien, des groupes d'amis, de jeunes, des groupes scolaires.

Espaces verts
et sécurité : étude pilote
au parc de la Poudrière



© C. Loudier-Malgouyres / Laurif

chiens, cueillette des fleurs, saleté. Ce sont ensuite des délits : dégradations de mobilier, dépôts sauvages, vols (de vélos, d'accessoires, dans les véhicules...), exhibitionnisme.

Mais, finalement, les enquêtes ont révélé que le parc était considéré comme un lieu sûr. Les problèmes avancés ressortent des accidents liés à la surfréquentation et aux défauts d'aménagement de certaines allées de circulation et carrefours, des conflits d'usages (cohabitation difficile entre piétons et vélos), mais aussi des problèmes de vie collective sur les espaces surfréquentés comme les aires de jeux (altercations entre usagers, saleté). C'est donc plus un sentiment d'inconfort que d'insécurité que les usagers pointent, tout en souhaitant la fermeture nocturne du parc par crainte d'une délinquance présumée. On comprend qu'il s'agit avant tout d'un principe de protection, puisque,

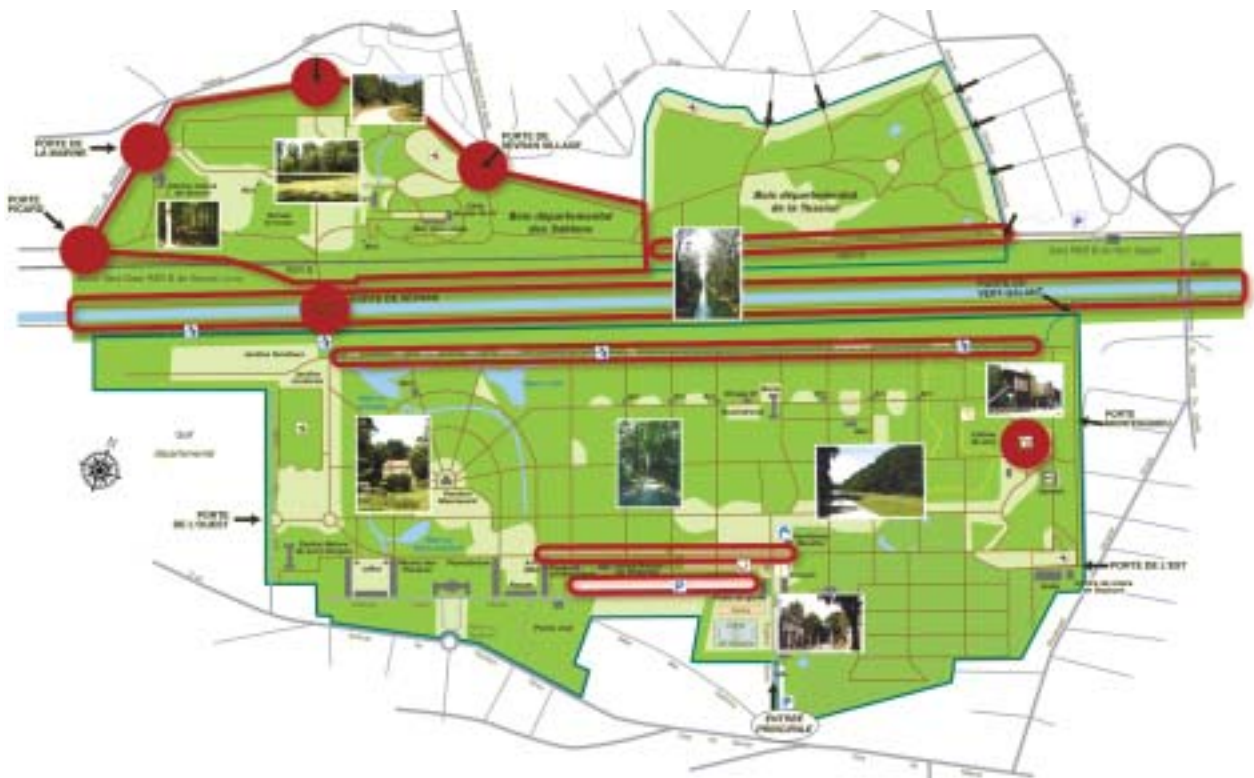
en fait, les risques ne sont pas vraiment identifiés et tiennent à des réputations.

Une analyse spatiale a permis d'identifier les sites problématiques, parce qu'ils étaient le lieu particulier de troubles ou parce qu'ils créaient un sentiment d'inconfort, de vulnérabilité, voire d'insécurité (voir carte). Parallèlement, compte tenu de l'objectif de l'étude, les facteurs de «vulnérabilité» à l'insécurité qui tiennent à l'aménagement et à la gestion des espaces ont été recherchés et identifiés. Sont apparus :

- le manque de lisibilité des espaces, de la signalétique d'orientation et de l'information ;
- la mauvaise configuration de certains espaces de circulation ;
- la mauvaise accessibilité de certains espaces ou de la desserte du parc dans son contexte urbain ;

Les résultats permettent d'identifier une série de faits et de troubles. Ce sont d'abord des atteintes au règlement : circulation de deux-roues motorisés, de vélos dans les sous-bois, présence en dehors des heures d'ouverture, mauvaise tenue des

Les lieux de vulnérabilité à l'insécurité identifiés dans l'enquête



Espaces verts
et sécurité : étude pilote
au parc de la Poudrerie

**L'insécurité dans un parc,
sentiment personnel sous influence**

Se repérer, s'orienter, se sentir perdu, mal à l'aise en fréquentant un endroit du parc, chercher de l'information quand on en a besoin, risquer de chuter, de rentrer en collision avec un vélo quand on est à pied... créent autant de sentiments liés à la perception d'être en sécurité ou non. Tous ces sentiments dépendent des gens. Certains se sentent plus vulnérables que d'autres. La sécurité est donc une notion très personnelle. Mais des éléments de l'environnement peuvent influencer cette perception, des éléments qui vont faire que l'on se sent à l'aise ou au contraire mal à l'aise dans un lieu : la saleté, les dégradations, le manque d'information, un espace confus, les risques d'accidents, une surfréquentation ou au contraire un isolement, des conflits entre usagers, un manque de surveillance...

- le manque d'accueil, de surveillance et d'accès à l'aide (secours, gardes...);
- le non-respect du règlement par certains usagers;
- les problèmes de vie collective (surfréquentation, conflits d'usages et risques accidentogènes);
- la difficulté à se repérer et à se diriger dans certains endroits, à obtenir des informations et de l'aide où que l'on soit dans le parc;
- les réputations tenaces autour de certains lieux.



© C. Loudier-Malgouyres / Laurif

**Partager et analyser
l'information :
un système d'information
géographique dédié
à la sécurité**

Pour déterminer les actions de sécurité à mettre en place, il est nécessaire d'avoir une connaissance et une analyse fine des problèmes d'insécurité (selon une définition large) et d'en discuter avec l'ensemble des acteurs concernés par les questions de sécurité sur le territoire du parc. C'est l'objet du premier axe d'intervention proposé.

Outil de partage et d'analyse, le système d'information géographique (SIG) est apparu comme le moyen adapté, parce que c'est à la fois un outil de collecte, de suivi et d'analyse d'informations, un outil de gestion et d'aide à la décision pour la direction du parc et un outil de communication pour les partenaires engagés dans la gestion et la sécurité du parc. Les partenaires principaux sont l'AEV (agents de terrain et direction) et les services de police, puis ce sont les partenaires financeurs (Régions, conseil général, conseils municipaux), les associations présentes sur le terrain et les usagers.

Trois types de données sont recueillis et traités : des données relatives aux faits d'insécurité (source police et source direction du parc – voir encadré ci-contre), des données relatives au sentiment ou à la perception d'insécurité (informations qualitatives issues des enquêtes sociologiques), des données décrivant les caractéristiques spatiales du parc et de son environnement.

Le SIG permettrait d'interroger de manière simple la base de données constituée et de produire des gra-



© C. Loudier-Malgouyres / Laurif

phiques (en consultation à l'écran ou en production de documents), mais aussi de croiser plusieurs variables et de produire des cartes.

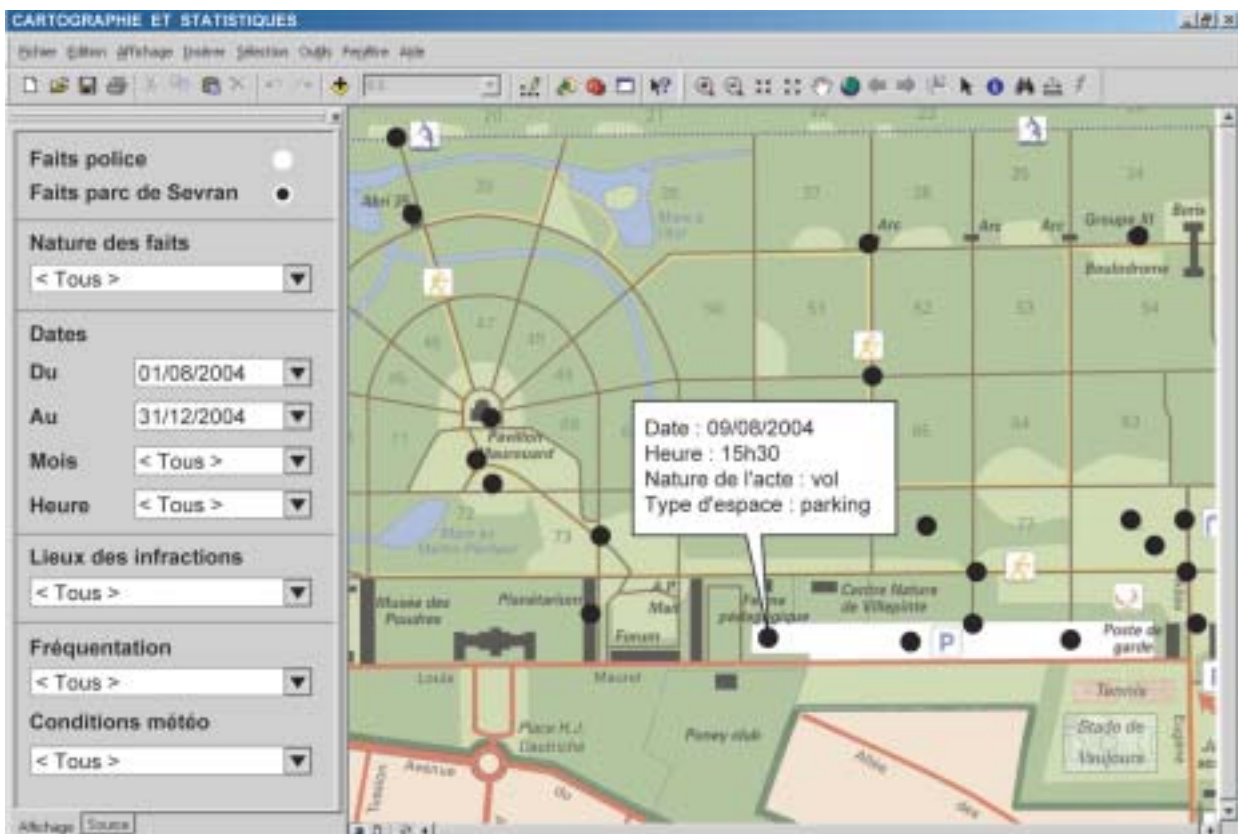
Par exemple, on pourra identifier les lieux de concentration de tel ou tel trouble (les dégradations, etc.), afficher les volumes des faits par secteur et catégorie, établir une typologie des espaces du parc en fonction des problèmes spécifiques qui y sont rencontrés. Ou encore, on pourra croiser cette localisation avec les caractéristiques spatiales du site et de son environnement, par exemple mettre en regard l'état des clôtures, le statut d'ouverture des espaces et les infractions intervenues en dehors des heures d'ouverture. Le SIG permettrait aussi d'analyser l'évolution dans le temps des phénomènes et, par conséquent, d'évaluer les actions menées.

**Un système de collecte
d'informations propre au parc**

Un système de collecte et d'enregistrement des faits et des troubles liés à l'insécurité, sur le parc et par les agents du parc, a été mis en place pour identifier plus finement et plus systématiquement leur nature et leur localisation. Il fonctionne avec deux «outils» :

- une **fiche de signalement** utilisée pour relever sur place les faits au cours des visites de terrain des agents, selon une grille de description et une codification préétablie des faits ;
- une **nomenclature** spécifique au parc (harmonisée avec celle des services de police, puisque ces données sont, à terme, intégrées), permettant de catégoriser les types de faits et de les hiérarchiser (grader) selon leur gravité sur le plan pénal.

Le SIG sécurité pour le parc de la Poudrière, tel qu'il pourrait être
(les illustrations ci-dessous ont été réalisées à partir de données fictives)

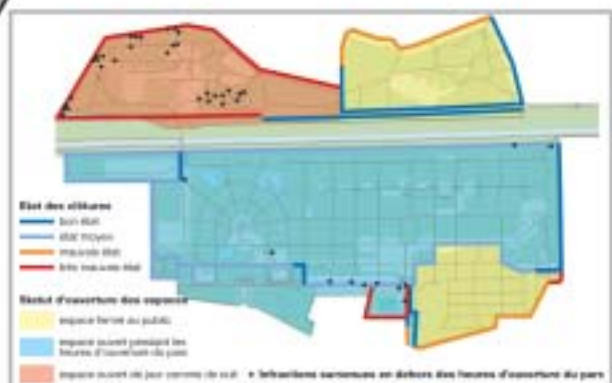


Exemple d'interface

ANALYSE



Carte des faits (dite Hotspots)



Comparaison entre la localisation des faits
et les caractéristiques du parc

Espaces verts
et sécurité : étude pilote
au parc de la Poudrerie

Agir sur les espaces : des orientations d'aménagement et de gestion

Aujourd'hui, on se rend compte de l'influence de l'aménagement des espaces sur le sentiment de sécurité des usagers, mais aussi sur les risques et les problèmes d'insécurité potentiels. Par ailleurs, la définition de la notion de sécurité révélée par les enquêtes appelle naturellement à des actions d'aménagement et de gestion sur les espaces du parc.

Une approche spatiale de la sécurité et de la tranquillité est donc proposée comme second axe d'intervention. Elle présente de grandes orientations d'aménagement et de gestion pour les espaces à risques ou vulnérables à l'insécurité ou au sentiment d'insécurité.

Ces orientations doivent servir à nourrir la réflexion des responsables du parc quant à l'influence sur la sécurité de leurs décisions en matière d'aménagement et de gestion. Elles permettent, aussi, de construire un programme et un projet d'aménagement et de gestion pour améliorer la sécurité ou, en tout cas, de fournir des éléments de référence pour évaluer un projet d'aménagement plus général du parc. Elles ont été bâties à partir du diagnostic, qui a identifié de façon croisée les risques et les troubles d'insécurité, les espaces vulnérables à l'insécurité, les facteurs de vulnérabilité tenant à l'aménagement et à la gestion des espaces, mais aussi le «parti d'aménagement» des usagers (cf. encadré). Sont ainsi ressortis :

L'amélioration de la lisibilité des espaces, pour améliorer le confort et réduire l'appréhension des usagers à fréquenter certains espaces, reconquérir les espaces délaissés, réduire certains conflits ou détournements d'usages et les risques accidentogènes.

On pourra par exemple : renforcer l'orientation et la connaissance de l'ensemble du parc (signalétique, repères), améliorer l'accessibilité et la fréquentation des espaces délaissés (équipements, signalétique, liaisons, travail avec les associations...), structurer et clarifier les espaces jugés confus (structuration des cheminements, des croisements...).



© C. Loudier-Malgouyres / Iaurif



© C. Loudier-Malgouyres / Iaurif

Les «attentes» des usagers : un parti d'aménagement du parc

Les enquêtes menées auprès des usagers permettent d'identifier leurs attentes sur l'aménagement du parc au regard de leur sécurité et de leur confort.

L'identification de ces attentes doit servir à orienter les éléments de décisions et de projets pour l'aménagement et la gestion des espaces du parc. On parle alors d'un «parti d'aménagement» :

- préserver le caractère forestier du parc,
- organiser une occupation maîtrisée et hiérarchisée des espaces, entre espaces naturels, calmes et espaces d'activités, fréquentés,
- aménager l'interface entre l'extérieur et l'intérieur du parc, en termes d'accès et de limites,
- mieux gérer la vie collective par rapport aux conflits d'usages,
- valoriser l'image du parc, en tant qu'espace de loisirs, espace forestier et espace historique.

L'amélioration des déplacements dans le parc, pour réduire les conflits d'usages et les risques accidentogènes.

On pourra par exemple : fluidifier et sécuriser les espaces de circulation au sein et aux abords du parc, aménager la cohabitation des différents flux, restructurer les espaces accidentogènes.

Le renforcement de l'accessibilité du parc, pour reconquérir certains espaces, répartir la fréquentation et pour prévenir les dégradations sur les espaces du pourtour.

On pourra par exemple : améliorer la desserte du parc (stationnement, circulations piétonnes et cyclables, signalétique), aménager et valoriser les espaces du pourtour du parc (hiérarchisation des entrées, rénovation des portes et des clôtures).

L'organisation de la vie collective, pour améliorer le confort de fréquentation de l'espace, prévenir certains conflits ou détournements d'usages et pour réduire les usages abusifs.

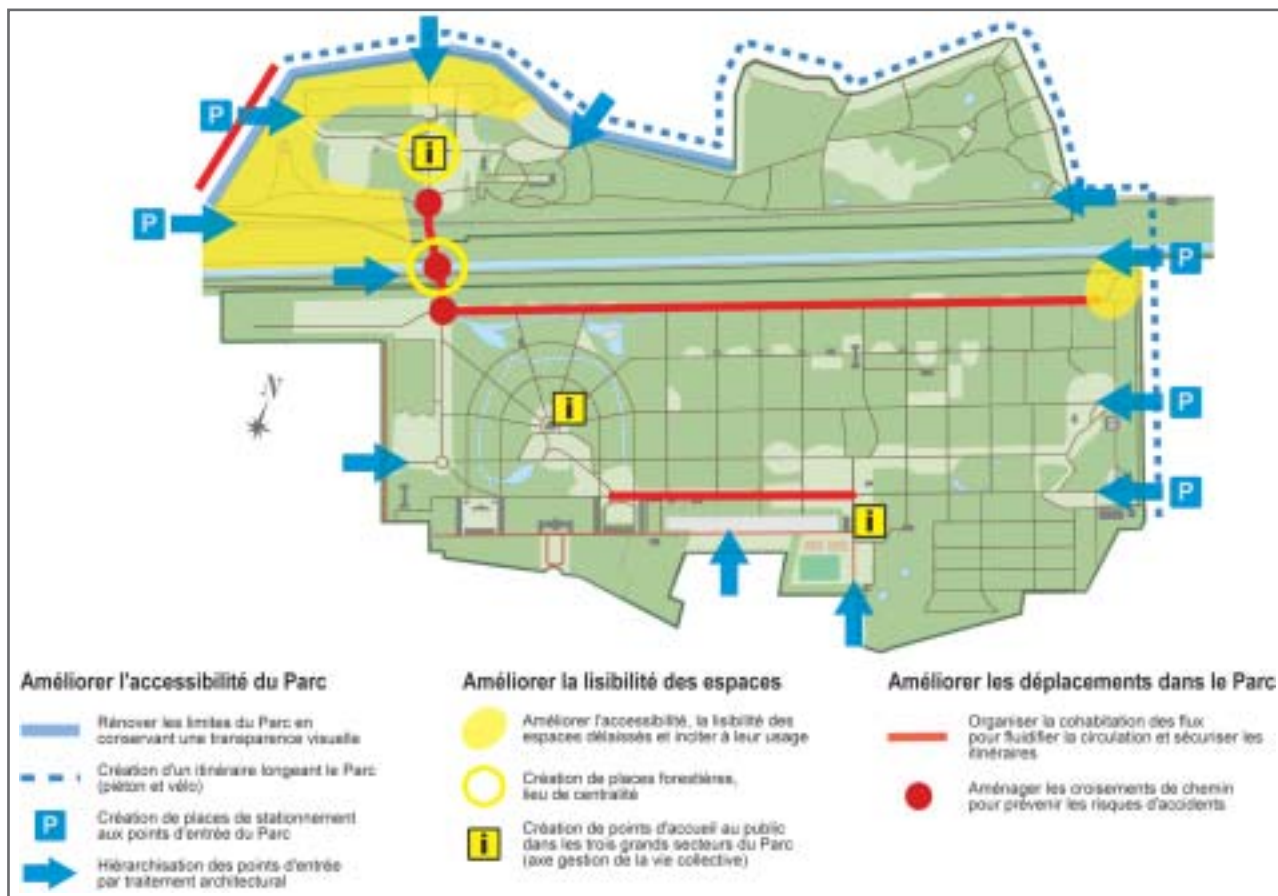
On pourra par exemple : augmenter et répartir les points d'accueil dans le parc, renforcer l'accès à l'aide, faire respecter le règlement.

La valorisation de l'image du parc, pour lutter contre les constructions imaginaires de l'insécurité et les réputation non vérifiées de lieux à risque, pour reconquérir certains secteurs délaissés à cause d'une mauvaise image.

On pourra par exemple : véhiculer une image positive du parc (actions de communication, travail avec les associations...), lutter contre la mauvaise image de certains secteurs (actions pour faire venir le public, travail avec les associations et groupes parascolaires, et toutes les actions visant à la lisibilité et à l'accessibilité de ces espaces).

Espaces verts
et sécurité : étude pilote
au parc de la Poudrerie

Principes d'intervention pour un aménagement des espaces vulnérables à l'insécurité



Pour en savoir plus :

Parc Forestier de la Poudrerie (Site classé). Étude pilote «*sécurité – tranquillité*», IAURIF, juin 2005.

Aménagement et sécurité. Enjeux et méthode à l'usage des acteurs de l'aménagement urbain, IAURIF, novembre 2004.

Loudier-Malgouyres C., «*Aménagement urbain et sécurité, une relation qui s'affirme*», *Note rapide*, n° 377, IAURIF, février 2005.